



NEWSLETTER No 1

ENTRE NOUS

Zoom sur la MAEFCl

La Mutuelle Autonome des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire (MAEFCl) a été mise en place en 2015. Elle a véritablement pris forme après l'Assemblée Générale électorale du 15 Mai 2016 pour enfin être reconnue et autorisée par le Ministère de l'intérieur le 25 Juin de la même année. La MAEFCl a pour objet :

Entretenir des relations conviviales entre ses membres ;

- Entretenir des relations d'entraide et d'assistance en cas d'événements heureux ou malheureux entre ses membres
- Contribuer à l'épanouissement social de ses membres ;
- Soutenir la politique de développement social du Ministère des Eaux et Forêts.

La MAEFCl offre à ses membres les prestations suivantes :

L'aide en cas de décès d'un membre, de son conjoint ou de sa conjointe, de son enfant, de son père ou de sa mère préalablement déclarés;

Le soutien financier en cas de mariage;

L'aide en cas d'invalidité absolue ;

La facilitation des investissements mobiliers et immobiliers à but social ;

Des activités récréatives

Toutes autres prestations à caractère social, telles que définies par le Règlement Intérieur.

Le siège provisoire de la MAEFCl se trouve à Abidjan – Plateau, Tour C 8e Etage porte, son actuel Président est le **Lieutenant Franck Rabet Cyprien**.

[Retour](#)

SERCOM